

C.C.A.S.
Réunion du C.C.A.S. du 03 mars 2026
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Convocation adressée le 26 février 2026

Affichée le : 26 février 2026

Nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. : 11

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, les membres du C.C.A.S. de la commune de Longechenal étaient convoqués en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Charles FERRAND.

Présents : M. Charles FERRAND, maire et président du C.C.A.S. Mme Stéphanie RUIZ Vice-Présidente, M. Romaric CHAVANT, Mme Claire LASSEUR, Mme Aurélie NICOD, membres du conseil municipal. Mme Marie-Renée FERRAND, M. Vincent GRASSOT, Mme Christelle PASSINGE, Mme Emmanuelle RODILLON membres nommés par arrêté de monsieur le maire.

Absents excusés : Mme Stéphanie LA GRASSA, Mme Margaux DROOGMANS,

Absents avec procuration : néant

Secrétaire de séance : M. Romaric CHAVANT.

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune de Longechenal, président du C.C.A.S ouvre la séance :

Le point N° 1 de l'ordre du jour est annulé en raison du « bug » national affectant le logiciel Hélios, la Trésorerie ne pouvant transmettre les éléments nécessaires au vote du Compte Financier Unique.

Validation du compte rendu de la séance du 24 octobre 2025 à l'unanimité (corrigé d'une erreur de plume sur la date en lettre).

1/ Vote de compte financier unique CFU 2025

Point retiré de l'ordre du jour

2/Budget Principal 2026

Les membres du conseil débattent du budget principal pour l'année 2026, il comprend l'ensemble des dépenses et des recettes du C.C.A.S. et permet de gérer en particulier toutes les activités relevant de services.

CCAS BUDGET PRINCIPAL 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		BP 2026
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	5 949,91 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	3 400,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		9 349,91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES		BP 2026
002 Excédents antérieurs	Reportés	4 669,91 €
CHAPITRE 70	Produits des services du domaine et ventes	3 900,00 €
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	780,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 349,91 €

Échanges préalables à la mise au vote : néant

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. **approuvent à l'unanimité** le Budget Principal pour l'exercice 2026.

3/ Délibération d'acceptation de dons au CCAS

Le CCAS peut recevoir des dons de particuliers, le président du CCAS a une compétence directe pour accepter provisoirement les dons et legs faits au CCAS, mais l'acceptation définitive relève de la compétence du conseil d'administration.

La délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales, a effet du jour de cette acceptation ».

Le CCAS peut bénéficier des dons, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi. En vertu de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère social. »

Il est proposé au conseil de délibérer afin :

- d'**accepter** les dons remis au CCAS pour l'année 2026 jusqu'à 1500,00 €.
- d'**autoriser** M. le Président à établir et signer tous les documents nécessaires.

Échanges préalables à la mise au vote : ladite délibération est annuelle

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S., à l'unanimité

- **acceptent** les dons remis au CCAS pour l'année 2026 jusqu'à 1500.00 €.
- **autorisent** M. le Président à établir et signer tous les documents nécessaires.

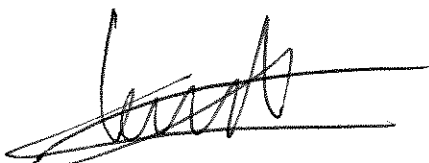
4/ Questions diverses

Téléalarme plus de paiement par chèque et TIP, à partir de juin offre de déclencheur anti-chutes au tarif de 81,50/mois (matériel en disponibilité limitée).

Le président remercie chaleureusement les membres du conseil pour l'engagement et la disponibilité dont ils ont fait preuve tout au long du mandat 2020-2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 55

Le Secrétaire



Le Président

